



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°05 du 16 Septembre 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

RAPPEL CLUB.

La Commission Football Animation contrôlera le nombre de licenciés par catégories et pourra refuser les Engagements si le nombre de joueur est insuffisant.

(trop de dérive la saison dernière , beaucoup trop de forfait sur les plateaux par manque de joueurs ou retrait de l'équipe après engagement)



abeille
ASSURANCES



MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°7 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 15 Septembre 2022
À :	9h00 - DGL
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 6 de la réunion du Jeudi 08 Septembre 2022

COUPE OCCITANIE

Le tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe Occitanie effectué par TEDDY GRAS responsable administratif du District à donner lieu aux rencontres suivantes :

- A.S POULX 1 D1 / STES MARIES DE LA MER 1 D1
- O.FOURQUES 1 D3 / S.C. ANDUZE 1 R3
- C.A BESSEGES 1 D1 / E.S BARJACOISE 1 D1
- OL.DE GAUJAC 1 D3 OU R.C ST LAURENT DE ARBRES 1 D3 / GALLIA C.UCHAUD 1 R2
- O.C REDESSAN 1 D2 / C.O. N.SOLEIL LEVANT 1 R3
- S.C. ST MARTIN DE VALG. 1 D3 / ST.O AIMARGUES 1 R2
- A.S. ST CHRISTOL 1 D2 / EM.S.LE GRAU DU ROI 1 R2
- F.C .CABASSUT 1 D1 / U.S DU TEFFLE 1 R3
- F.C CHUSCLAN LAUDUN 1 R3 / ENT.S.MARGUERITTES 1 R3
- F.C LANGLADE 1 D2 / U.S MONOBLETOISE 1 D1



- A.S ST PRIVAT 1 D2 / U.S.S.AIGUES MORTES 2 R3
- F.C PAYS VIGANAIS A 1 D3 / ET.S.SUMENOISE 1 D1
- FC MOUSSAC 1 D2 / A.C N.PISSEVIN VALDEG 1 D1
- ENT.S.LES 3 MOULINS 1 D2 / FC VAUVERDOIS 1 R2
- R.C GENERAC 1 D1 / O.ALES EN CEVENNES 2 R3
- ET.S.THEZIEROISE 1 D3 / F.C VAL DE CEZE 1 D1
- ST GILLES AEC 1 D1 / STADE BEAUCAIROIS 30 2 R3
- ENT.PERRIER VERGEZE 1 R3 / AV.S ROUSSONNAIS 1 R2

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 25 septembre 2022 à 15h00** avec épreuve de tirs au but s'il y a lieu à la fin du temps réglementaire.

Suite à la participation des clubs de :

AV.S ROUSSON / FC VAL DE CEZE / CA BESSEGES / FC MOUSSAC / PAYS VIGANAIS qualifiés pour le 4^{ème} Tour de la Coupe de France (25/09/2022) les rencontres :

- CA BESSEGES / BARJAC ES
- FC PAYS VIGANAIS / SUMENE ES
- MOUSSAC FC / N.PISSEVIN VALD.
- THEZIERS ES / VAL DE CEZE FC
- EP.VERGEZE / ROUSSON AVS

Seront jouées le **mercredi 28 septembre 2022 à 20h00**

Le prochain tour de la Coupe Occitanie se tient le 09/10/2022.

COUPE GARD LOZERE

Nombre de clubs engagés 91 (94 saison 2021-2022)
Le tour de cadrage prévu le 09/10/2022 est supprimé.

Participation de clubs :

NAT3	2 CLUBS
R1	3 CLUBS
R2	5 CLUBS
R3	8 CLUBS
D1	11 CLUBS
D2	18 CLUBS
D3	30 CLUBS
D4	14 CLUBS



- Le 2^{ème} tour aura lieu le dimanche 30/10/2022.

Le tirage au sort sera effectué début Octobre 2022.

Participeront à ce tour :

- ✓ 14 clubs de D4
- ✓ 30 clubs de D3
- ✓ 10 clubs de D2

Soit un total de 54 clubs

- 32^{ème} de finale aura lieu le 20/11/2022) :

27 clubs qualifiés du Tour précédent :

- ✓ 8 exempts de D2
- ✓ 11 exempts de D1
- ✓ Plus l'entrée des 18 clubs de NAT. / R1 / R2 / R3

Soit un total de 64 clubs

CHAMPIONNAT

Dept 4 Poule D

Par courriel en date du 13/09/2022 le secrétaire du FC MILHAUD nous informe du désengagement de son équipe suite à un manque d'effectifs.

En conséquence la Poule D est réduite à 10 clubs.

Amende : 60 euros (application de l'article 59.3 des RG du District ; retrait d'une équipe après date d'engagement)

Mutés Supplémentaires Séniors

Suite à l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

« Article 46 Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire

[...]

2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe. »

Nom du Club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
U.S. MONOBLET - 517885	13.09.2022	Sénior D1
ENT.S. MARGUERITTOISE - 514961	10.09.2022	Sénior D3

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (ART 17.1 du règlement intérieur du District).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

Procès-verbal n°7 bis de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du : **Vendredi 16 Septembre 2022**

À : **9h00 – Réunion téléphonique**

Présidence : M. Jean-Marie ROUFFIAC

Présents : Mme Cendrine MENUDIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

ADDITIF AU PV N° 7 du 15 Septembre 2022

Mutés Supplémentaires Séniors

Suite à l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie
« Article 46 Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire
 [...]



2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, **avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.** »

Nom du Club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
AIMARGUES - 503353	16.09.2022	Sénior D2
GC QUISSAC - 503265	16.09.2022	Sénior D3

les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (ART 17.1 du règlement intérieur du District).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menuhier



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°7 de la Commission des compétitions jeunes

Réunion du : **Jeudi 15 Septembre 2022**

À : **14h00- DGL**

Présidence : **Bernard BARLAGUET**

Présents : **Patrick AURILLON –Jean-Pierre RIEU- Jean Marie TASTEVIN -Emile HOURS. Denis LASOUTE**

Excusés : **Stéphan BROCCQ**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.



Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°6 de la réunion du 08/09/2022.

COUPE GARD LOZERE

Prochain tour : Les 16^{èmes} de Finale coupe Gard-Lozère se joueront les 05 et 06 Novembre 2022

MODIFICATIONS RENCONTRES

CATEGORIE U15/U14 Départementale 1 POULE B

La rencontre entre **EF VEZENOBRES CRUVIERS/US TREFLE** prévue le dimanche 18/09/2022 à 10 h00, **se jouera le samedi 17/09/2022 à 17h00 même stade** : accord des deux clubs

CATEGORIE U15/U14 Départementale 2 poule B

La rencontre entre **FC CANABER/ENT.PERRIER VERGEZE**, prévue le dimanche 18/09/2022 à 10h00, **se jouera le samedi 17/09/2022 à 16H00** stade Eugène Rolland à **ST VICTOR LA COSTE** : accord des deux clubs

CATEGORIE U14 TERRITOIRE GARD HERAULT PHASE 1

La rencontre entre **ENTENTE ST.CLEMENT MONFERRIER/NIMES ACADEMIE UNIVERS** prévue le dimanche 18/09/2022 à 10h00 **se jouera le samedi 17/09/2022 au stade Ernest BROUSSE à MONFERRIER** : accord des deux clubs.

MUTES SUPPLEMENTAIRES

Suite à l'article 46 des Règlements Généraux de la Ligue de Football d'Occitanie

« Article 46 Utilisation de licencié(e) titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire

[...]

*2. Par exception dans le cadre du développement du football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin soit national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un joueur titulaire d'un cachet « mutation » supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. Ce club sera tenu de désigner, à son district d'appartenance, l'équipe où évoluera ce muté supplémentaire, au cours de la saison, **avant le premier match de compétition officielle de cette équipe.** »*



Nom du Club	Date du mail	Affectation du muté supplémentaire
O. ST HILAIRE LA JASSE - 553073	13.09.2022	U14 Territoire

PS : En cas de montée d'un club U14 Territoire en niveau Régional, ce dernier ne pourra plus utiliser son muté supplémentaire.

INFOS CLUBS - ACCESSION RETROGRADATION EN FIN DE SAISON 2023/2024

REFERENCES ANNEXE 14 CHAMPIONNAT JEUNES A 11 (articles 8/9/10 BIS 10 ter 11/11bis/11quater)

❖ **CATEGORIE U19/U18** : aucune accession ; aucune rétrogradation.

❖ **CATEGORIE U17/U16** :

DEPARTEMENTAL 1

- Accession le meilleur entre la poule A et poule B départagés par l'article 93 des règlements généraux District, accède en U18 R2.
- Rétrogradation en U16/U17 Départementale 2 : les équipes classées 9 et 10 de chaque poule.

DEPARTEMENTAL 2

- Accession en D1 : les premiers de chaque poule des U17 D2, qui seront complétés en fonction des descentes FLO par les meilleurs seconds, seront partagés par l'article 93 des Règlements généraux du District.
- Rétrogradation en U16/U17 D3,
 - a. Les 10^{ème} et 11^{ème} poule A.
 - b. Les 10. 11. 12^{ème} poule B
 - c) Les 10. 11. 12^{ème} poule C

DEPARTEMENTAL 3 (si création)

- Rétrogradation des équipes de la D2 + les équipes nouvelles.

❖ **CATEGORIE U15/U14**

DEPARTEMENTALE 1

- Accession en Ligue U16 R2, le meilleur premier entre les poules A et B départagés par l'article 93 des RG du District.
- Rétrogradation en U15 D2, les 8^{ème} et 9^{ème} de chaque poule.

DEPARTEMENTALE 2

- Accession en U15 D1 : les premiers et seconds de chaque poule de D2
- Rétrogradation en U15 D3 : les 9^{ème} et 10^{ème} de chaque poule.



DEPARTEMENTALE 3

- Accession : les premiers et seconds de chaque poule de D3
- Rétrogradation : les 9. 1. 11. 12 de chaque poule en D4

DEPARTEMENTALE 4 (si création)

Les équipes ci-dessus rétrogradées de la D3 + les nouvelles équipes.

❖ U14 TERRITOIRE

Fin de la première phase, le premier accède en U14R pour la 2^{ème} phase.

Les accessions en D1/ D2/ D3/ D4 seront données en début de la 2^{ème} phase et en fonction des directives de la LFO.

NOTA : il va de soi que ces informations peuvent évoluer en fonction des descentes de LFO vers notre District.

AUCUN REPORT DE RENCONTRE ne sera accordé pour un manque d'effectif.

COURRIER DES CLUBS

- AS POULX : reçu le mardi 13.09.2022 à 11H55 pour engagement d'une équipe U16/U17. *Accepté à titre exceptionnel. Inséré en poule C.*
- AEC ST GILLES : reçu le mardi 13.09.2022 à 20H00 demande engagement d'une équipe U16/U17. *Accepté à titre exceptionnel. Inséré en poule C.*

FORFAIT MATCH

CATEGORIE U18/U19 :

520112 : N. CASTANET

Par courriel en date du mardi 13.09.2022, le club de N. CASTANET nous informe, que par manque de joueur, le club de N. CASTANET déclare forfait contre ST HILAIRE LA JASSE le samedi 17.09.2022.

En conséquence, le club de N. CASTANET est déclaré forfait simple = score à homologuer 3 à 0.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Mr BARLAGUET Bernard
Président commission

Mr Jean Pierre RIEU
Secrétaire de séance



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°6 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	VENDREDI 16 Septembre 2022
À :	10h au DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Daniel OLIVET,
Absents excusés :	Mme Fatiha BADAoui, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Denis LASGOUTE, Jean-Pierre RIEU

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 5 de la réunion du 9/09/2022.

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LAPARTIE "OBSERVATION".

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier

Dates : 17 et 24 / 09 – 1 et 8 / 10 – 12 et 26 / 11 – 3 / 12

- **BEAUCAIRE 30 : Suppression** d'une Equipe après engagement
- **Esp Nîmoise** Remplace Beaucaire 30 D2 Poule D
- **SP Alésien** Intègre la Poule E en D3
- **Redessan** passe des u12/u13 Poule E passe en U12 Poule B (**Poule E Modifiée**)
- **Match Reporté** : Bagnols Pont 1 / Ent Uzès 2 du samedi 17/9 au Samedi 19/11

Championnat U12

Dates : 17 et 24 / 09 – 1 et 8 / 10 – 19 et 26 / 11 – 3 / 12



Redessan : Intègre la Poule B en U12

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LAPARTIE "OBSERVATION"

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier

Foot Animation

- Plateaux U11/U10 et U10 : il y aura des plateaux « ELITE » pour la 2^{ème} rotation.
- Plateaux U09/U08 : il y aura des plateaux « ELITE ».

Si vous souhaitez vous inscrire, merci de la faire lors des engagements ou via courriel officielle auprès du District

Les feuilles de match des plateaux sont en ligne sur le site du District et sont à télécharger

- Nîmes OI : plateaux U10 et U10/U11 : **14h00**
- EFC Beaucaire : plateaux U6-U6/U7-U8-U8/U9 : **13h30**

Journée de rentrée du foot U10 et U11 à REDESSAN

Remerciements aux membres des commissions :

- Mrs Frédéric ALCARAZ et Lionel ROCHETTE CTPPF et CTD DAP du District
- Mme Marie COLLAVOLI et Mrs Jean Marc LAUGIER, Claude BOUILLET de la Commission des Arbitres Et les jeunes arbitres qui sont venus toute la journée.
- Les Membres de la Commission Technique présents
- Mme Bernadette FERCAK du Comité Directeur
- Les Membres de la Commission Foot Animation Mrs Daniel OLIVET, Didier CASANADA
- Le Président du Club de REDESSAN et ses Dirigeants pour leur accueil
- Remerciements aux clubs présents, joueurs(es), dirigeants présents à cette journée.
- 12 Equipes U10 le matin / 16 Equipes U11 l'après-midi (350 enfants environ)

Foot Animation - FEMININES

Equipes engagées actuellement (6) :

Alés – Quissac – Chusclan Laudun – Langlade – Marguerittes



INFO CLUB – Important

Cher Président,
Responsable de Club,
Bonjour,

Samedi 17 septembre vont débiter les 1^{ères} Rotations des plateaux.

A cette occasion, nous vous rappelons et attirons votre attention sur le fait que pour participer aux plateaux organisés par le District, **tout joueur y participant doit être licencié** (saisie via Footclub) conformément aux règlements FFF et District Gard-Lozère.

Nous vous incitons donc à vérifier vos licences au sein du club et faire en sorte que vos équipes, joueurs et éducateurs soient en règles vis-à-vis des licences car **il en va de votre responsabilité en tant que Président.**

Comptant sur votre compréhension,
Cordialement,

La commission contrôlera à partir du 1^{er} Octobre les feuilles de plateaux U10 et U10/U11 et amendera Les clubs qui font jouer des "joueurs NON Licenciés " 25€ par joueur : Art 51 RG District

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO





Gallia club quissacois : sous le signe de la jeunesse

Au Gallia club quissacois, c'est la jeunesse qui est aux affaires. En juin dernier, Joakim Carpini a été élu président. Le jeune homme, Quissacois depuis toujours, est âgé de 24 ans seulement. Lorsqu'il était enfant, il a fait quelques saisons à Saint-Mathieu-de-Trévières, de l'autre côté du Vidourle. Mais c'est bel et bien à Quissac qu'il a le plus usé ses crampons. **« Au club, dit-il, c'est un peu comme si j'y étais depuis toujours. »**

Jusqu'à la saison dernière, tout en étant un joueur de l'équipe première, il était l'entraîneur de l'équipe féminine des U13. Et puis à l'intersaison, le bureau dans sa totalité a dû être recomposé. Et un peu par hasard, comme il le dit, Joakim Carpini a endossé le rôle de président. Mais il continuera de chausser les crampons, les jours de matchs et les soirs d'entraînement.

Nouveau président, donc, et nouvelles ambitions pour le Gallia, en Division 3 depuis maintenant sept ans. La dernière saison du club en PHB, le président s'en souvient. Jeune joueur, il avait même fait une apparition dans ce championnat. L'effectif, qu'entraîne pour sa deuxième saison consécutive Jean-Yves Brès, a été renouvelé. **« On a fait revenir des anciens joueurs du club »**, dit le président qui ne fait pas mystère de ses intentions. **« Cette saison, lance-t-il, on joue la montée en D2. Il y a des équipes qui ont aussi des ambitions dans notre poule comme Le Vigan ou le SC Nimois, mais il y a moyen de faire un truc. »**

Joakim Carpini fait d'ailleurs remarquer que la première sortie officielle de son équipe cette saison a été plutôt convaincante, malgré une défaite. Elle a été concédée sur la score de 2 buts à 1 lors de la coupe de France face à Nîmes Soleil Levant qui évolue en Régional 3, trois divisions plus haut. **« On a su rivaliser avec cette équipe »**, se félicite le jeune président qui dit encore : **« Cette saison, avec l'équipe réserve en D4, on a constaté jusqu'à présent qu'il y avait du monde aux entraînements. On reste dans un état d'esprit très familial mais les gars ont envie de s'entraîner pour gagner leur place. »**

Demi-finaliste de la coupe André-Granier la saison dernière, le Gallia club quissacois nourrit donc des ambitions dans le championnat qu'il tentera de démontrer dès la première journée, ce dimanche 18 septembre, lors du derby face à Montpezat qu'il jouera à domicile.

Si l'équipe une est la vitrine, le Gallia peut compter, signe d'une belle vitalité, sur quelque 200 licenciés dont une section féminine. Son équipe une jouera pour la quatrième année de suite dans le championnat à huit. Et il n'est pas dit qu'elle ne passe pas un échelon, la saison prochaine, dans un championnat à onze.